



Conseil d'Administration du 25 juin Compte-rendu CFDT-Météo

Sommaire :

Point d'actualités	p 1
Délibération relative au Budget rectificatif n°1 pour l'exercice budgétaire 2021	p1
Le Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 et point sur l'avancement de la démarche stratégique Horizon 2030	p2
Délibérations relatives à des marchés	p2
Vente d'un bien propre de METEO-FRANCE situé sur la commune de BEAUCOUZ	p3
Avancement des réflexions sur le renouvellement des moyens de calcul intensif à horizon 2025	

*

Le Conseil d'Administration commence traditionnellement par des points d'actualité

La p-dg annonce la signature d'une nouvelle instruction sur le dispositif de vigilance, qui permet de bien en définir le cadre réglementaire. Cela est très positif. Il y aura sans doute une information sur intramet.

La p-dg se félicite et félicite les équipes de Météo-France : de nouveaux contrats sur les prestations de service météorologique ont été remportées, notamment celui concernant TF1.

Délibération relative au Budget rectificatif n°1 pour l'exercice budgétaire 2021

On ne résumera pas mieux que l'administration ce point précis :

Ce 1er budget rectificatif de l'exercice 2021 permet d'intégrer les conséquences d'éléments apparus fin 2020 ou début 2021 qui n'avaient pas pu être intégrés dans le budget initial (subventions du Plan de relance et du FAIRH, impôt sur les sociétés, reports sur la masse salariale, montant précis de la subvention Eumetsat...).

Il intègre également les budgets nécessaires pour répondre aux objectifs fixés par l'Etat pour ce qui concerne l'équipement en matériel informatique nomade des agents en situation de télétravail.

Ce que nous apprenons dans la discussion, c'est qu'il n'est pas prévu de second budget rectificatif.

Le relèvement de l'autorisation d'enveloppe de personnels permettra de :

- de régler la prime d'intéressement (400 000€) et les dépenses d'action sociale (189 000 €) ;
- de réajuster de + 488 k€ les dépenses dites « d'accompagnement » (notamment les indemnités de départ volontaire ou les primes de restructuration de service) pour 2021. Il s'agit de 2,7 millions d'€, couvertes à 50% par une contribution du Fonds d'accompagnement interministériel des ressources humaines (FAIRH).

Tout cela est plutôt positif.

Comme les 3 autres organisations syndicales, la CFDT-Météo s'abstient sur cette délibération.
Les autres administrateurs votent Pour.

Délibération sur le Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 et point sur l'avancement de la démarche stratégique Horizon 2030

Ce contrat d'objectifs et de performance décrit les ambitions de Météo-France pour les 5 années à venir. La CFDT-Météo souligne une évolution positive du texte ces derniers mois, à la faveur d'une intense concertation, avec les ministères, les clients, les personnels et les représentants des personnels. En l'occurrence, côté CFDT-Météo, nous avons pu constater que les 97 propositions recensées sur le forum dédié à ce sujet ont bien reçu une réponse.

Nous mentionnons deux points pour lesquels la CFDT-Météo a oeuvré :

- * d'abord la mise en avant de l'utilité socio-économique de Météo-France avec la mention et une certaine exploitation du [rapport de France Stratégie](#) sur ce sujet, de l'utilité socio-économique.

- * et ensuite la mention appuyée de l'expertise détenue par les prévisionnistes de Météo-France.

Ainsi, nous avons demandé à remplacer le terme « **Météoconseils** » par « **prévisionnistes experts de leur territoire, bénéficiant des meilleures connaissances des phénomènes climato-météorologiques** ». Nous sommes satisfaits que cet amendement ait été accepté.

La CFDT-Météo demande depuis plusieurs années un « projet social » : c'est accepté ! Il sera adossé au COP et établi de manière précise pour cette fin d'année 2021. Il portera sur les conditions de travail, la santé au travail, les compétences et les parcours professionnels, les relations au travail et le climat social. Ce projet sera négocié avec les représentants des personnels, « *y compris sur l'utilisation de la masse salariale autorisée* ». Cela est très positif pour nous.

Le COP fait référence aux [Objectifs de Développement Durable](#) d'un programme de développement durable à horizon 2030 de l'ONU, pour décrire la façon dont Météo-France contribue.

La CFDT-Météo mentionne deux bémols à ces évolutions positives :

- les indicateurs sont apparus tardivement, et n'ont pas pu être discutés convenablement
- sur les moyens, nous regrettons que la condition de stabilité des effectifs de l'Etablissement et de maintien des équilibres financiers ne prenne pas plus de place dans le texte.

Cette absence de visibilité sur les moyens rend tout de même difficile une adhésion des représentants des personnels entre guillemets « en aveugle ».

Pour saluer les évolutions positives malgré ces bémols : la CFDT-Météo partage ses deux voix :

Une voix Pour, et une Abstention

Les autres organisations syndicales votent Contre ce projet de Contrat d'Objectifs et de Performance. Les autres administrateurs votent « Pour » ce COP, la plupart en félicitant Météo-France pour ce travail. Le ministère des Finances indique être attentif au « *modèle d'affaires* » de l'Etablissement, notre tutelle (ministère de la Transition Ecologique) évoque le Contrat pluriannuel signé avec Bercy qui lui paraît à reproduire ; ce sera lui qui cadrera les moyens. Elle se joint aux félicitations des autres administrateurs pour saluer la qualité d'écoute de Météo-France.

Sur l'évolution à 2030, la p-dg propose aux administrateurs la tenue d'échanges informels avant une éventuelle nouvelle présentation.

Délibérations relatives à des marchés

Ces marchés sont supérieurs à 1 million d'euros, c'est pourquoi ils font l'objet d'échanges en CA. Les deux marchés sont acceptés sans souci particulier :

- Fourniture de liaisons permanentes entre les différents sites de Météo-France
- Nettoyage des locaux et des vitres sur le site de Météo-France à Toulouse, marché pour lequel le critère social a pesé plus lourd que lors du dernier marché. La même société est reconduite.

La CFDT-Météo vote Pour.

Vente d'un bien propre de METEO-FRANCE situé sur la commune de BEAUCOUZ

Il s'agit en fait de vendre l'ancien CDM d'Angers (49).

Ce bien n'ayant malheureusement plus d'utilité pour l'établissement, la CFDT-Météo vote Pour.

Avancement des réflexions sur le renouvellement des moyens de calcul intensif à horizon 2025

L'administration explique que la puissance de calcul est un élément essentiel pour fournir des services et que les autres Services Météorologiques Nationaux vont renforcer la leur. Pour notre établissement, l'objectif serait de la multiplier par 6. La facture serait de 330M€. La recherche de mutualisations est en cours.

La CFDT-Météo expose quelques interrogations :

1) La PNT (Arome) reste largement majoritaire dans l'occupation des temps de calcul (~70%) et de stockage (~85%), en raison de l'augmentation de la résolution et de la taille des ensembles.

a) Météo-France va investir dans de la "force brute" mais explore-t-on des solutions pour de réduire les coûts de calcul en améliorant les post-traitements (descente d'échelle, AS, Alpha) ?

b) La part des projections climatiques se restreint (de 20% à 13%). Compte tenu des enjeux importants pour les années à venir, ne serait-il pas plus opportun d'augmenter la part du climat par rapport à la PNT plutôt que la réduire ?

Sur a), nous n'obtenons qu'une réponse de principe : plutôt oui, on a regardé les grands volumes mais pas dans le détail, et a priori, ce ne sont que des gains à la marge. La p-dg précise que l'on a regardé si l'intelligence artificielle pouvait avoir un impact, et si les résultats de résolution moindre sur certains sujets peuvent être satisfaisants.

Sur b) la p-dg explique qu'une augmentation de la puissance de calcul en valeur absolue est prévue sur le domaine du changement climatique et qu'il n'y a pas de besoin qui ne serait pas satisfait.

2) Destination Earth permet de lancer des simulations en activant/désactivant à la volée des couplages de modèles. Cette approche du "système Terre" n'est mentionnée que sur le volet climatique. Pour la prévision numérique, y a-t-il une volonté aller vers d'avantage de couplage ? et moins de modèles dans les chaînes de PN (atmo, marine, chimie atmo, surface) ?

Il nous est indiqué que la tendance est à un renforcement selon la stratégie existante « ACCOR », donc que ça converge mais au rythme de cette stratégie.

3) L'augmentation du budget sur les serveurs de pré/post traitement doit sûrement s'accompagner d'une augmentation du nombre de serveurs. Comment vont évoluer les effectifs des équipes en charge de l'administration ces serveurs ?

Il nous est indiqué qu'on n'est pas encore à ce stade de l'analyse.

4) Nous citons d'autres opérateurs de l'état (SCHAPI), ou encore MFI concernant la recherche de mutualisation et le modèle envisagé en terme partenariat.

Par manque de temps, la direction n'entre pas dans les détails mais précise que des espaces leur seront bien réservés.

Le ministère de la Recherche demande si l'on pourrait utiliser de la puissance de calcul dans « le Cloud ». La réponse est que les coûts seraient en fait plus élevés ; la p-dg indique que les britanniques ont fait ce choix mais avec un objectif politique d'externalisation. A ce stade, on est loin de cette solution en terme d'intérêt financier (sans même regarder l'aspect souveraineté).

Le ministère des Finances demande comment s'opère l'arbitrage entre dimensionnement et « gains ». La p-dg répond que l'on fait toujours face à un décalage dans le temps, les bénéfices n'arrivent que plus tard, ex. actuellement, on bénéficie de l'investissement fait il y a plusieurs années. Une manière intéressante de le faire est de regarder les bénéfices socio-économiques : une étude va être lancée pour une évaluation selon les différentes configurations.

Il y a des focus à faire sur des conséquences, des bénéfices en terme d'économie pour l'État. La p-dg prend l'exemple sur les récents gels tardifs : pouvait-on limiter les dégâts avec de meilleures prévisions ? Cela signifierait des limitations de perte pour les agriculteurs mais aussi pour l'État qui a été contraint de fournir des aides à hauteur d'1,5 milliard.

L'administrateur Stéphane Halegatte voit dans la problématique exposée un lien clair avec la stratégie à 10 ans (2030) : il propose un débat liant les deux sujets dans un prochain Conseil d'Administration.